







Appel Intersyndical à soutenir David Prévot

Appel à soutenir David Prévot, enseignant poursuivi pour sa présence aux côtés des lycéens en grève contre la loi Fillon au printemps 2005.

Procès le 10 décembre 2007 au TGI de Paris.

Début 2005, les lycéens et les enseignants se mobilisent contre la loi Fillon (bourse au mérite, socle commun, apprentissage à 14 ans, etc.) et pour une école égalitaire. Le mouvement culmine début mars, avec des manifestations considérables partout en France, annonciatrices du mouvement anti-CPE de 2006. L'urgence pour le gouvernement est non d'ouvrir des négociations mais d'enrayer la montée en puissance de ce mouvement. Violences et confusion marquent dès lors les manifestations suivantes, coups de matraques et arrestations s'abattant à l'aveugle sur les manifestants.

Face au danger encouru par les lycéens, suite à leur engagement contre la loi Fillon mais aussi dans le cadre de leur mission de protection des élèves, de nombreux enseignants ont alors décidé d'être présents en première ligne des manifestations, dans le but d'y assurer une présence adulte. David, comme d'autres enseignants, s'est interposé chaque fois qu'il l'a pu. La répression policière violente et l'autisme de Fillon ont amené le mouvement à prendre d'autres formes. A Paris, le 20 avril, une annexe quasi désaffectée du ministère est occupée. Les forces de l'ordre s'introduisent sans ménagements dans l'immeuble pour déloger les deux cents manifestants, qui se réfugient sur le toit du bâtiment. David, seul enseignant ayant réussi à être informé à temps de cette action, les suit pour tenter d'éviter l'accident. À aucun moment il n'a ébauché le moindre geste violent contre un quelconque représentant des forces de l'ordre. Au contraire, sa présence aux côtés des lycéens répondait au souci de leur sécurité. Il a été arrêté avec plus de deux cent soixante des occupants. Treize personnes sont poursuivies en justice sous des chefs d'accusation très graves et mensongers [1].

A l'heure où, pour imposer la déconstruction des acquis sociaux, le gouvernement poursuit sa campagne de déconsidération du mouvement social et accentue la répression, David risque d'être condamné pour l'exemple. Nous ne supporterons pas que notre collègue soit sanctionné par des décisions de justice qui pourraient entraîner sa révocation. Nous exigeons sa relaxe, et l'assurance que le Ministère de l'Éducation nationale n'engagera pas poursuites disciplinaires à son encontre.

Organisations signataires : CGT éduc'action, CNT FTE, fédération SUD éducation, FSU, Solidaires.

[1] Violences sur des personnes dépositaires de l'autorité publiques, dont certaines non identifiées (oui : des CRS non identifiés !), dans l'exercice de leurs fonctions. Peine encourue : 3 ans de prison et 45000 euros d'amende.